

## ILA - Institut Luxembourgeois des Administrateurs



# Les priorités de l'Institut Luxembourgeois des Administrateurs en matière de gouvernance pour 2023

L'Institut Luxembourgeois des Administrateurs, « ILA », est le premier interlocuteur en matière de gouvernance d'entreprise au Luxembourg et joue ainsi un rôle significatif dans la détermination et la promotion d'une bonne gouvernance d'entreprise, consciente et durable. La mission de l'ILA est de soutenir TOUS les administrateurs et les professionnels de la gouvernance, d'être le porte-voix de la gouvernance pour tous les secteurs d'activité de l'écosystème luxembourgeois et de renforcer l'application des « meilleures pratiques » en matière de gouvernance.

Pour cela, l'ILA, en tant qu'association multisectorielle, s'efforce d'être à la pointe sur tous les sujets de gouvernance et d'être l'ambassadeur du Luxembourg en tant qu'une des meilleures places d'affaires reconnue pour ses pratiques de bonne gouvernance.

L'ILA compte près de 3 000 membres, 23 comités de travail, et actuellement 10 employés.

L'ILA propose des formations sur la gouvernance d'entreprise durable et sur tout autre sujet connexe, facilite la mise en relation des administrateurs et des professionnels de la gouvernance et favorise leur développement professionnel. Dans le souci de militer pour une gouvernance moderne et de qualité, il émet des recommandations et des prises de position sur des sujets liés à la gouvernance d'entreprise tels que la durée des mandats, la diversité au sein des conseils ou le concept d'indépendance.

Dans le contexte des élections législatives du 8 octobre 2023, ILA souhaiterait attirer l'attention des futurs

députés et du futur gouvernement sur certaines de ses priorités qu'il souhaiterait voir portées à l'agenda de la prochaine législature.

En premier lieu, une situation qui dure déjà **1** depuis 2017 et nécessite de manière urgente, une clarification. Celle-ci concerne la charge fiscale disproportionnée résultant du traitement de la rémunération des administrateurs par les autorités fiscales. En effet, cette rémunération des administrateurs est traitée différemment du point de vue de la fiscalité directe et de la fiscalité indirecte, c'est-à-dire qu'elle est considérée comme un service du point de vue de la TVA mais pas du point de vue de la fiscalité directe, car elle n'est pas déductible pour la société facturée.

La charge fiscale pesant ainsi lourdement sur les sociétés qui s'acquittent de ces rémunérations risque de se révéler dissuasive et nuire à l'attractivité du Grand-Duché dans un contexte européen des centres d'affaires.



**2** En second lieu, l'ILA souhaite partager sa prise de position sur le projet de directive « ATAD 3 ». Dans le cadre de ce projet de directive européenne dans sa version actuelle, le recours à des administrateurs non-exécutifs est considéré comme une "externalisation" dans le seul but d'éviter l'impôt et met gravement en danger le modèle luxembourgeois de gouvernance, qui, au contraire, par souci de promotion des meilleures pratiques en la matière, favorise le recours à l'expertise et l'objectivité de tels administrateurs non-exécutifs.

**3** Enfin, en troisième lieu, l'ILA plaide pour la reconnaissance du rôle spécifique du Corporate Governance Officer (CGO) ou Responsable de la gouvernance d'entreprise (RGE) au Luxembourg. La personne titulaire de ce rôle serait, en plus de sa fonction actuelle de secrétaire de la société, (i) en charge de vérifier l'exhaustivité et la cohérence de la gouvernance de la société, (ii) de contrôler la bonne mise en œuvre des procédures internes, (iii) d'avertir le conseil d'administration de la société de tout potentiel dysfonctionnement et (iv) de l'informer d'éventuelles nouvelles obligations pesant sur la société ainsi que (v) de s'assurer du maintien à jour de la gouvernance de la société. Ce faisant, cette personne aurait la responsabilité de soutenir activement le conseil d'administration de la société dans sa responsabilité de veiller à la conformité et à la bonne application par la société de ses obligations légales et réglementaires. Dans une première étape, l'ILA préconise que la mise en place d'un tel rôle au sein des sociétés luxembourgeoises fasse l'objet d'une recommandation officielle, soutenue par les autorités de régulation

de la place. Le premier secteur dans lequel ce rôle pourrait être mis en œuvre serait le secteur financier au sens large, et plus particulièrement l'ensemble de ses structures réglementées, qui représentent une part importante de l'économie luxembourgeoise. En somme, des CGO compétents et formés apporteraient une valeur ajoutée et une sécurité supplémentaire à l'entreprise, assurée de la qualité de sa gouvernance, et accroîtraient la confiance en la fiabilité des sociétés luxembourgeoises, positionnant ainsi le Grand-duché en précurseur en matière de bonne gouvernance.

\*\*\*

L'ensemble de ces priorités pour 2023 s'inscrit dans la continuité de l'action de l'ILA en faveur d'une formation de haute qualité pour les administrateurs de sociétés. Grâce aux contacts privilégiés qu'il entretient avec les acteurs majeurs de l'économie nationale, l'ILA participe activement au développement, à l'amélioration et à la diffusion des meilleures pratiques, notamment, ces dernières années, en matière de durabilité ; l'ILA propose ainsi d'apporter son soutien au futur gouvernement sur toute problématique liée à ce sujet. Par ailleurs, l'ILA continue de soutenir la diversité, au sens large, au sein des conseils d'administration, et accompagne les administrateurs et les sociétés qu'ils représentent dans leurs efforts pour une diversité accrue dans ces organes.

L'ILA espère que ces priorités sauront susciter votre intérêt et nos experts seraient ravis de pouvoir vous les exposer plus en détail lors d'un entretien à fixer à votre meilleure convenance.



L'ILA compte près de  
**3000 membres**



**183 Directeurs certifiés**



**93 Membres certifiés en  
Secrétariat d'entreprise et  
pratiques de gouvernance**



The voice of corporate governance  
in Luxembourg

[www.ila.lu](http://www.ila.lu) | [info@ila.lu](mailto:info@ila.lu) | +352 26 4958 5963